

# Le Val'Info

## ÉDITO

A peine élue en 2014, une équipe de St Lambert « planchait » sur la charte du « bien vivre ensemble au cœur du Layon ».

Cette charte a fait l'objet d'une communication visuelle sous la houlette de Josselin Berthel, nouveau conseiller municipal. Elle a pris toute sa mesure en 2015 avec la population qui se souvient des affiches « décalées » et des échanges avec les services de gendarmerie.

Qu'en est-il deux ans après ?

Il y a eu la fusion de St Lambert avec St Aubin fin 2015, nous nous sommes appropriés la charte pour l'ensemble de Val du Layon. Elle a même été reproduite page 21 du Layonvalois de décembre 2016.

Je vous engage à la relire car il ne se passe pas une semaine sans que nous constations ce que j'appellerai pour le moins des désordres. Les origines sont parfois connues mais souvent méconnues. Un papier jeté négligemment, un stationnement inapproprié pour ne pas dire approximatif hors les zones prévues, des bruits ou des voisins insupportables aux moments inopportuns, des chiens aboyant ou laissés en liberté... Connus ou méconnus, les faits doivent mettre leurs auteurs mal à l'aise. Nous aimerions que certains comportements n'existent pas : biens publics ou privés détériorés (des tags sur les murs, des portes malmenées,...). Le principe du pollueur-payeur est une solution que nous chercherons à mettre en œuvre mais nous devons aussi pouvoir compter sur les comportements censés et respectueux.

Je livre le proverbe « la liberté de l'un s'arrête là où commence celle d'autrui » mais plus profondément je cite Ghandi : « commencez par changer en vous ce que vous voulez changer autour de vous ».

A cet égard, dès le début de notre mandat, à commencer par nous, élus, nous avons adopté des principes de comportements et d'actions pour que nous soyons dignes d'être conseillers municipaux. Nous ne sommes pas parfaits, le travail collectif n'est pas toujours facile mais, comme tous les sportifs le savent, avec nos différences, ces règles font que nos forces s'additionnent plutôt qu'elles ne se neutralisent voir s'annihilent.

Là aussi, la vie en société de nos jeunes pousses s'avère parfois délicate, voir difficile à certains moments de leur vie en collectivité. Tous adultes que nous sommes, pouvons-nous partager quelques règles qui donneront corps d'exemples à nos enfants ? Pour les citoyens de Val du Layon, adultes ou non, les règles de savoir vivre ensemble, de politesse, en un mot de civilité rapportées dans la charte « bien vivre ensemble » méritent d'être rappelées.

Nous proposons de franchir une nouvelle étape pour accompagner nos adultes de demain en offrant un livret aux enfants de CM1 et CM2 sur le « bien vivre ensemble ». Cet outil adapté à leur âge leur sera transmis via les écoles. Les enfants pourront se l'approprier librement, seuls, avec leurs parents, les animateurs, les enseignants,....

Une commune propre, des citoyens courtois et respectueux, voilà un objectif qui nous permettra la création de bonheur dans nos villages.

A l'approche des fêtes de fin d'année, que ce bonheur soit ressenti au plus profond de nous-mêmes.

Bien respectueusement,

François Cailleau, maire délégué.



### Dans ce numéro

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Édito .....                    | 1     |
| Conseil municipal .....        | 2     |
| Informations municipales ..... | 12    |
| Vie associative .....          | 18    |
| Numéros utiles .....           | 28-29 |
| Agenda .....                   | 30    |

### Flash

- Vœux du Maire ..... 5
- Musique..... 12
- Marché et goûter de Noël... 14



## L'ESSENTIEL DU 3 OCTOBRE 2017\*

### ■ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

#### • *SMITOM : COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES :*

Certaines rues de St Lambert du Lattay trop étroites ne permettent plus le passage du camion pour la collecte des ordures ménagères. Pour permettre de desservir ces personnes, des containers enterrés (apports volontaires) seront positionnés en centre bourg.

L'emplacement retenu serait le trottoir rue de la Treille près de l'abris-bus. La commission pense qu'il faudrait profiter de ces travaux pour enterrer également le container verre et le container papier se trouvant près de la maison médicale, qui devront de toute façon être déplacés pour la réalisation du parking de l'entrée de l'école.

Le coût total de ces travaux s'élève à 29 200 euros HT, la prise en charge du SMITOM est de 20 176 euros HT. La prise en charge de la Commune serait donc de 9 000 euros HT.

Un système de badge sera mis en place pour déposer les sacs dans ces containers. L'installation est prévue pour le 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de participer aux travaux d'enfouissement des containers pour 9000 € environ.

#### • *PLACE DE L'ÉGLISE ST AUBIN :*

M. BOIS présente les projets d'aménagement : Réduction de la voie, espaces piétons, augmentation du nombre de places de stationnement. Plusieurs simulations de prix ont été réalisées en fonction des matériaux utilisés pour les trottoirs. Le montant varie de 157 000 € à 210 000 € environ. Le projet sera étudié avec les bâtiments de France et le paysagiste.

#### • *SERVICES TECHNIQUES : MISE EN PLACE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE :*

M. TREMBLAY souhaite préciser les orientations concernant le transfert des agents des services techniques à la Communauté de Communes prévu au 1er janvier 2018. Les services techniques seront organisés en secteurs

(5 secteurs) et sous secteurs avec des responsables de service. Un bureau d'étude centralisé aura la mission Assistance Maîtrise d'Ouvrage et conception des projets (voirie assainissement, espaces verts, bâtiments communautaires) pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Loire layon Aubance. Chaque commune devra délibérer sur ces orientations.

### ■ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TOURISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### • *LES TARIFS DES CAMPINGS DOIVENT ÊTRE DÉCIDÉS POUR 2018 :*

Pour le camping de la Coudraye, seuls les tarifs pour les chalets sont à approuver : Il n'y a pas d'augmentation pour les mini chalets. Pour les autres chalets il est proposé une augmentation de 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte les nouveaux tarifs des chalets du camping de la Coudraye pour 2018.

Pour le camping du Layon, la commission a souhaité augmenter l'ensemble des tarifs afin de s'équilibrer avec d'autres campings. Le branchement électrique étant possible pour chaque emplacement sans possibilité de contrôle, la commission propose de faire payer automatiquement le branchement électrique et de l'inclure dans les tarifs emplacement.

Il est également proposé d'appliquer un tarif pour les chiens.

Pour les mobil homes, les tarifs sont proposés pour la haute saison et basse saison. Les mois de mars et octobre seront inclus dans la basse saison. Les tarifs 3 et 4 semaines et le tarif nuit supplémentaire sont supprimés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 1 abstention, vote les tarifs pour les emplacements et les mobil homes du camping du Layon pour 2018.

\* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE**

### **TARIFS CANTINES ET SERVICES PÉRISCOLAIRES À ST AUBIN :**

Concernant les services périscolaires à St Aubin, il est nécessaire de fixer le tarif du forfait 13H30-17H30 du mercredi après-midi et de modifier le terme « adhésion au service garderie » par « frais de gestion ». Le tarif cantine de 3,80 € a déjà été voté. Après 17h30, les tarifs garderie s'appliquent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les tarifs suivants pour le mercredi après-midi

#### **Quotient                      Forfait de 13h30 à 17h00**

|           |        |
|-----------|--------|
| 300-500   | 4,00 € |
| 501-800   | 4,00 € |
| 801-1200  | 5,00 € |
| 1201-1400 | 7,00 € |
| 1401 et + | 7,00 € |

## **SITUATION DES BÂTIMENTS DE LA HALTE GARDERIE « PICCOLO » À SAINT LAMBERT**

La salle de motricité est très humide et incompatible en l'état avec l'accueil de jeunes enfants. La Communauté de Communes qui a la gestion de ce bâtiment a fait des propositions de travaux : drainage du sol, création d'un regard et évacuation avec une pompe de vidange. Le coût de la plus value pour vidange est d'environ 9000 €.

D'autres conseillers pensent qu'il faudrait pour plus de fiabilité évacuer l'eau par gravité en créant une tranchée. Le coût supplémentaire de l'ordre de 4000 € (ajouté aux 9000) serait alors à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, s'engage à prendre en charge 30 % de la plus value des travaux proposés par la Communauté de Communes soit environ 3 000 €.

## **TARIFS ASSAINISSEMENT 2018 POUR SAINT AUBIN**

La SAUR qui établit la facturation de la redevance assainissement à St Aubin souhaite connaître les tarifs à partir du 1er janvier 2018.

Pour 2017, les tarifs sont les suivants :

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Part fixe Abonnement  | Forfait 64 € |
| Part variable         | 0,83 €/m3    |
| Usagers moins de 40m3 | 0,93 €/m3    |

Le bureau des adjoints propose d'aligner l'augmentation pour St Aubin à celle de la Nantaise des Eaux à St Lambert soit 1,12 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les tarifs suivants pour la redevance d'assainissement de St Aubin à compter du 1er janvier 2018 :

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Part fixe Abonnement  | 64,80 €   |
| Part variable         | 0,84 €/m3 |
| Usagers moins de 40m3 | 0,94 €/m3 |

## **L'ESSENTIEL DU 7 NOVEMBRE 2017\***

### **CONVENTION AVEC LA MAISON CULTURELLE POUR LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL**

Afin de combler un besoin mineur au sein de la Maison culturelle à des fins d'animation, sur le temps périscolaire, tous les jeudis de 16h30 à 17h (soit 18 heures annuelles), il est proposé de mettre à disposition un agent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à passer cette convention de mise à disposition avec l'accord de l'agent concerné.

\* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie

## VIE COMMUNALE - LE CONSEIL MUNICIPAL

### ▲ **AUTORISATION DE PASSAGE ACCORDÉE À LA MEAC SUR LE CHEMIN COMMUNAL SECTION E 382 À LA GRANDE BROUSSE**

Suite à la suspension de l'arrêté d'exploitation de la carrière située sur la commune, au lieudit « Le Pasty », la société exploitante MEAC a sollicité récemment la commune pour pouvoir néanmoins accéder à la carrière.

En effet, la commune est propriétaire du chemin (cadastré E 382), lequel dispose d'une servitude d'accès à la carrière réglementée (notamment que la carrière soit en exploitation).

Cette demande de la société fait suite à une autorisation préfectorale pour pouvoir récupérer environ 2.000 tonnes de granulats, à des fins d'utilisation de travaux de voirie.

Considérant qu'il n'y a pas de raison de ne pas accéder à cette demande et que les autorisations sont valides, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la société MEAC à accéder à la carrière le temps d'évacuer les produits stockés.

### ▲ **COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE VALIDATION PARTICIPATION COMMUNALE AUX SORTIES SCOLAIRES**

Il existe certaines disparités dans les traitements des écoles suite à la fusion des Communautés de Communes, notamment au niveau de la prise en charge des transports scolaires. Ainsi, les écoles de St Aubin n'ont pas pu bénéficier de ce dispositif.

Afin de compenser et d'équilibrer les attributions aux écoles, il est proposé pour 2017 la somme de 500 euros aux 2 écoles de St Aubin.

ENTENDU le rapport de présentation fait par la commission Enfance/Jeunesse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'attribution de 500 euros aux écoles de St Aubin, précise que ces sommes seront comptabilisées sur l'exercice 2017.

### ▲ **COMMISSION TECHNIQUE VALIDATION CHANGEMENT D'UN CADRAN HORAIRE À L'ÉGLISE DE ST LAMBERT**

Considérant l'état du cadran de l'horloge de l'église de St Lambert, il est proposé de le remplacer. Pour ce faire, une consultation a été réalisée, sur laquelle il convient de statuer.

ENTENDU le rapport de présentation fait par la commission Technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le devis présenté par la société LUSSAULT, considérant la qualité technique du cadran, pour la somme de 2.291,00 euros HT.

### ▲ **COMMISSION COMMUNICATION SITE INTERNET , VŒUX DU MAIRE**

La présentation du Site Internet est reportée au prochain Conseil municipal.

Concernant les vœux à la population, il est acté en séance le principe de faire UNE cérémonie, laquelle sera faite en alternance sur les 2 sites (St Aubin ou St Lambert) selon les années. Pour 2018, les vœux seront ainsi présentés à St Lambert le 12 janvier, à 20h. La commission Communication aura la charge de préparer la cérémonie.

### ▲ **QUESTIONS DIVERSES**

#### • **CCAS**

Le repas des anciens se fera le dimanche 3 décembre 2018 à St Aubin de Luigné et pour Saint Lambert, une galette des rois est proposée le 10 février.

Un colis d'une valeur de 10 euros sera offert aux personnes de plus de 70 ans qui ne participent pas au repas .

*LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS DONNE RENDEZ-VOUS  
POUR LES VOEUX DU MAIRE*

*LE VENDREDI 12 JANVIER 2018 à 20H  
ST LAMBERT du LATTAY Salle Marylise*

2018

MEILLEURS VŒUX

~ 2018 ~

## VIE COMMUNALE - INFORMATIONS MUNICIPALES

### MAIRIE VAL DU LAYON

#### ■ ST LAMBERT DU LATTAY :

11, rue Rabelais  
Tel : 02 41 78 30 46  
Fax : 02 41 78 32 77  
mairie@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30  
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

#### ■ ST AUBIN DE LUIGNÉ

Rue Jean Pontoise  
Tel : 02 41 78 33 28  
mairie-sg.staubin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au samedi : 9h-12h  
Fermé le jeudi

### POSTE

#### ■ Agence postale

11, rue Rabelais  
St Lambert du Lattay  
Tel : 02 41 54 12 53

Horaires :

Lundi/Mardi/Jeudi : 14h30-16h30  
Mercredi : 10h-11h45/14h30-16h30  
Vendredi : 14h30-17h45  
Samedi : 10h-11h30

Levée du courrier :

du lundi au vendredi : 15h15

#### ■ Point Poste :

VIVECO - M. et Mme SOURICE  
1, place de l'Eglise  
St Aubin de Luigné  
Tel : 02 41 44 24 80

Horaires :

Mardi au samedi :  
6h30 - 12h30 et 15h - 19h30  
Dimanche : 6h30 - 12h30

Levée du courrier :

du lundi au samedi : 10h

### NOUVEAU : DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE VAL DU LAYON :

Quentin BRUNEAU : quentin.bruneau@valdulayon.fr ou 06 08 05 94 17

### ■ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT : Attention aux délais !



Pré-demande en ligne sur [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)  
(en priorité, sinon demander un imprimé *cerfa* en mairie).

Les mairies déléguées délivrent toujours l'imprimé *cerfa* à remplir mais ne prennent plus les demandes en dépôt.  
Il faut vous adresser et prendre rendez-vous à la mairie de votre choix : Thouarcé ou Chalonnes.

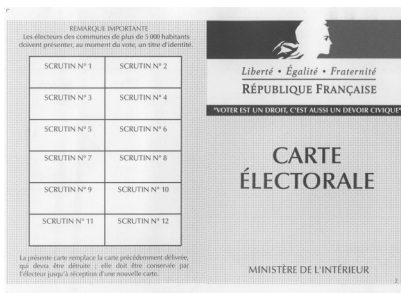
Les dates de rendez-vous actuels sont de l'ordre de :

- Pour Chalonnes : pas avant le 15 janvier 2018
- Pour Thouarcé : les RDV en semaine : pas avant le 7 décembre 2017 ;  
les RDV le samedi : pas avant mi-février 2018.

Délai de fabrication : 3 semaines maximum.

### ■ REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE

La révision annuelle de la liste des électeurs est en cours.



Les demandes d'inscription seront reçues en mairie jusqu'au 31 décembre, dernier délai.  
Les personnes intéressées devront se présenter munies de toute pièce d'identité justifiant de leur nationalité, de leur âge et de leur domicile.

Les jeunes qui ont eu 18 ans ou auront 18 ans au 28 février 2018 doivent venir vérifier au secrétariat de mairie leur inscription d'office.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent, dans les mêmes conditions, demander leur inscription sur la liste électorale complémentaire.



### FERMETURES

#### ■ Agence Postale :

Vendredi 8 décembre : fermeture à 16H15 (au lieu de 17H45)  
Du Mardi 2 janvier au Samedi 6 janvier 2018

#### ■ Bibliothèque St Aubin de Luigné

Du Dimanche 24 décembre au Mardi 2 janvier 2018



## VIE COMMUNALE - INFORMATIONS MUNICIPALES

- La mairie cherche photos du puits situé sur la nationale à l'entrée de la propriété Piard pour réfection de celui-ci.

Merci de votre collaboration.

### ■ VENTE DE BOIS

Vente de bois (tout venant) à 100 € la corde.

À prendre aux ateliers communaux (enlèvement à la charge de l'acheteur).

Joindre le secrétariat de la commune si vous êtes intéressé.



### ■ PROPRIÉTAIRE ET GESTIONNAIRE D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE :

#### QUELLES SONT MES OBLIGATIONS...

L'ouverture d'un gîte ou d'une chambre d'hôtes n'est possible qu'après avoir effectué une déclaration préalable auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement.

Les formulaires CERFA sont disponibles soit dans votre mairie soit en téléchargement sur le site :

[www.services-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.services-public.fr/particuliers/vosdroits)

\* Pour les chambres d'hôtes : [formulaire cerfa n°13566\\*02](#)

\* Pour les gîtes : [cerfa n°14004\\*01](#)

Sur cette déclaration sera mentionnée :

- l'identité et l'adresse du déclarant ;
- l'adresse du meublé de tourisme ou de la chambre d'hôtes ;
- le nombre de pièces qui le compose et le nombre de lits ;
- la ou les périodes prévisionnelles de location.

En retour, votre mairie vous remettra un récépissé de déclaration à conserver.

Toute modification concernant ces éléments d'informations doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Il est à noter également qu'en cas de vente du bien, une nouvelle déclaration devra être déposée par le nouveau propriétaire.

*Toute personne qui omet de déclarer son hébergement en mairie alors qu'elle en a l'obligation, peut être punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.*

Informations complémentaires auprès du service Tourisme de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance : 02 41 78 24 37 ou sur [tourisme@loirelayonaubance.fr](mailto:tourisme@loirelayonaubance.fr).



## Traitement des déchets à Saint Lambert du Lattay

### BALAYAGE DES RUES

Les prochains balayages des rues auront lieu les mardis :

- 12 décembre
  - 9 janvier
- à partir de 6 heures.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, veuillez ne pas stationner vos voitures en bordure des trottoirs.

Merci de votre compréhension.

### COLLECTE FERRAILLE

Les prochaines collectes de ferraille à la déchetterie du Bottereau à Thouarcé ont lieu le 2<sup>ème</sup> samedi du mois  
ET les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois

Soit les prochaines dates :

**Les samedis,**  
de 9H à 12H  
et 14H à 17H :

- 9 décembre
- 13 janvier

**Les vendredis,**  
de 14H à 17H :

- 15 décembre
- 22 décembre
- 19 janvier
- 26 janvier



### JOUR DE COLLECTE

**Jours de collecte des bacs marron et jaunes :**

**Tous les 15 jours, semaines impaires :**

- mercredi 20 décembre
- **jeudi 4 janvier**
- mercredi 17 janvier
- mercredi 31 janvier

*Attention : il est rappelé qu'après chaque passage, les bacs doivent être rangés et ne doivent pas rester sur les trottoirs.*

### OUVERTURE DECHETTERIE THOUARCE

**Lundi et mardi**  
de 9H à 12H  
**Mercredi**  
de 14H à 17H30

**Vendredi**  
de 9H à 12H et de 14H à 18H  
**Samedi**  
de 9H à 12H et  
de 14H à 17H30  
(samedi après-midi réservé aux particuliers)



**NOUVEAU ! A partir du 20 juillet, les bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages deviennent accessibles en continu grâce à un forfait crédité sur votre badge !**

#### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR UTILISER CES BORNES ?

**Vous avez un surplus de déchets ponctuel et ne pouvez pas attendre la prochaine collecte :**

Vous bénéficiez automatiquement de 18 ouvertures/an pour les ordures ménagères et 18 ouvertures/an pour les emballages. Ces forfaits sont indépendants des passages en déchèterie. Pour utiliser les bornes, présentez votre badge (le même que celui pour les déchèteries) devant le cadran et le tambour d'un volume de 50L s'ouvrira pour effectuer votre dépôt. Les ordures ménagères sont à déposer en sac dans le tambour et les emballages en vrac. Vous pourrez accéder au lieu de dépôt auquel votre compte est rattaché.

Les colonnes de verre et papier restent en accès libre, vous trouvez leurs localisations sur le site internet du SMITOM : [www.smitom-sudsauumurois.com](http://www.smitom-sudsauumurois.com) ou par téléphone au 02 41 59 61 73.

Si vous n'avez pas encore de badge, contactez le SMITOM pour l'obtenir, il est gratuit.

**Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire sur le territoire du SMITOM et n'êtes présents qu'une partie de l'année :** le SMITOM vous propose d'avoir un accès permanent aux points d'apport volontaire. Cet accès se fera toujours grâce à votre badge de déchèterie. Vos bacs vous seront retirés définitivement.

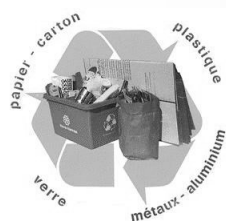


# Traitement des déchets à Saint Aubin de Luigné

Les bacs de déchets ménagers doivent être sortis le lundi soir et placés dans les endroits définis sur la chaussée. Après le passage du camion, nous vous remercions de ranger votre bac. Les tris sélectifs dans le bourg s'effectuent le jeudi matin.

Il est indispensable de sortir les sacs jaunes mercredi soir. Si le camion n'a pas pris votre sac, c'est qu'il contient des éléments non recyclables.

Nous vous remercions de ne pas les laisser sur la chaussée.



**Rappel :** pour la sécurité des agents de ramassage, les sacs jaunes doivent être déposés

aux mêmes emplacements que les bacs à ordures ménagères. Ainsi, les bacs sont collectés d'un seul côté de la rue, il en sera de même pour les bacs jaunes.

## ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE CHAMPTOCÉ ET DE ROCHEFORT MODIFIÉS À COMPTER DU 14 JUIN

En raison de travaux de restauration et de mise en sécurité, la montée sur les quais métalliques sera impossible. Seuls les déchets verts, les déchets dangereux, les déchets d'équipement électriques et électroniques (écrans, frigo, perceuse...) ainsi que les déchets recyclables (verre et papiers) pourront être acceptés sur ses sites.

Les dépôts des encombrants, bois traité, ferraille, gravats et cartons devront se faire sur les déchèteries de St Georges s/ Loire et de Chalonnes s/ Loire. Le service environnement de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance qui reste à votre écoute pour toute interrogation prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter au maximum les inconvénients générés par ces travaux (temps d'ouverture, plage horaire...).

Nous vous rappelons les horaires actuels d'ouverture des déchèteries de St Georges sur Loire et de Chalonnes sur Loire :

### VERRE

NI BOUCHON, NI COUVERCLE, NI VAISSELLE CASSÉE

### EMBALLAGES RECYCLABLES

PETIT-À-PETIT CHACUN FAIT SON TRI

BRIQUES ALIMENTAIRES, CARTONNETTES

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL (conserves, bidons, cannettes, aérosols bien vidés de leur contenu)

ECO EMBALLAGES

### ORDURES MÉNAGÈRES

**IL EST INTERDIT DE JETER :**  
Déchets dangereux, déchets électriques et électroniques.

**Vous pouvez les apporter en déchèterie.**

### TOUS LES PAPIERS

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT

ecofolio

### Chalonnes sur Loire Le Bignon

Lu : 10h-12h / 16h30-18h30  
Ma : 16h30-18h30  
Me : 16h30-18h30  
Ve : 16h-19h  
Sa : 9h30-13h / 16h-18h30

### St Georges sur Loire Le Petit Bouju

Lu : 10h-12h / 16h-18h  
Me : 18h30-18h30  
Je : 16h30-18h30  
Ve : 16h-19h  
Sa : 9h-12h / 14h-17h

### BRULAGE A L'AIR LIBRE

**Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.**

#### LE PRINCIPE :

Il est interdit de brûler à l'air libre :

- Les déchets ménagers ou assimilés
- Les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales et agricoles
- Les déchets verts c'est à dire les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

#### POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts va augmenter la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé.

Or, cette pratique du brûlage s'avère être une source prépondérante dans les niveaux de pollution mesurés dans l'air, et elle peut accroître la toxicité des substances émises dans l'air en cas de mélanges des déchets verts avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Il est important de respecter cette interdiction car cela vise à améliorer la qualité de l'air.

#### QUE RISQUE-T-ON ?



En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

#### QUI DOIT LA RESPECTER ?

Tout le monde doit respecter cette interdiction :  
les particuliers, les entreprises  
et les collectivités territoriales.

#### QUELQUES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION CONCERNANT LES DÉCHETS VERTS :

Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs.

Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

- entre 11h00 et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h00 et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE PRODUITS ET DE RÉSIDUS VÉGÉTAUX NE PEUT ÊTRE TOUTEFOIS MIS EN ŒUVRE :

- En cas de prévision ou de constat d'un épisode de pollution dû à des particules (PM10) à l'ozone (O3) ou au dioxyde d'azote (NO2)
- En période de vents susceptibles de transporter les fumées, flammèches et escarbilles en direction d'une construction quelle qu'elle soit ou d'une voie ouverte à la circulation.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation ou construction ainsi que des routes, des autoroutes et des voies ferrées
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute ligne aérienne d'électricité et de téléphone

## LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Certains travaux réalisés en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- tondeuses à gazon
- tronçonneuses
- perceuses
- Etc.

Par décision préfectorale (arrêté préfectoral n° 99.976 de 30/12/1999) ils sont autorisés :

- les jours ouvrables :  
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
  - les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
  - les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H



## LES BRUITS DE VOISINAGE

Ils sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Ces bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de vos voisins.



Il est ainsi important que chacun de nous fasse preuve de civisme et de courtoisie, afin d'éviter les conflits de voisinage.

## DEJECTIONS CANINES

Ramasser les déjections de son animal est un geste civique, écologique mais aussi un respect pour son animal, pour la commune et les habitants.



■ EIMLL : ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE LOIRE LAYON  
SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

**Vendredi 8 décembre**  
à partir de 20h  
Salle Jean de Pontoise

« Conférence interactive sur la  
musique mécanique »  
par Pierre Charial

- Question-réponse sur les rouages de l'orgue de Barbarie
- Dialogue sur les « timbres » avec les élèves de piano et d'accordéon diatonique.



Pour tout public, entrée libre.



■ HARMONIE  
SAINT LAMBERT DU LATTAY



**Samedi 16 décembre**  
**À 18H**

Concert de Noël  
de l'Harmonie de St Lambert  
À St Aubin,  
Salle Jean de Pontoise

## ■ FAMILLES RURALES

### SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'association Familles Rurales de Saint Aubin de Luigné compte parmi ses salariés, un Directeur d'association, en la personne d'Adrien Gasnier qui était déjà embauché par la structure, en tant que directeur de l'ALSH et animateur jeunesse.

La rentrée scolaire a été mouvementée à Saint Aubin de Luigné ! Dans la tourmente, Adrien Gasnier, qui portait à la fois des missions « Mairie » et « Familles rurales », s'est vu mis en cause.

Il nous semble important de resituer les éléments de cette tumultueuse rentrée scolaire !

En avril 2017, les bénévoles de l'association ont rencontré les Elus de la commune nouvelle de Val du Layon afin de négocier l'embauche d'un salarié à temps plein pour soutenir l'activité grandissante de l'association. Adrien Gasnier étant en poste au sein de l'association depuis plusieurs années, il nous semblait tout naturel de lui proposer cette évolution, d'autant que l'articulation des deux postes sur lesquels il était positionné, était de plus en plus difficile à gérer, notamment depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le temps de travail d'Adrien Gasnier était découpé de la manière suivante : 11H pour la mairie et 24H pour l'association Familles Rurales.

Cela n'était plus suffisant pour qu'il puisse répondre aux demandes et obligations de ses deux employeurs et suite à des changements de statuts au sein de l'association, ce découpage n'était plus compatible avec la charge de travail.

A plusieurs reprises, Adrien a « tiré la sonnette d'alarme », indiquant à l'association, son incapacité à porter l'ensemble de ses missions dans le temps imparti. Les membres du Bureau ont bien entendu cette nécessité de trouver rapidement une solution pour permettre une meilleure gestion du travail et une bonne santé au travail pour Adrien.

Adrien a choisi la proposition du temps plein associatif, ce qui a entraîné un nouveau positionnement de la commune nouvelle, en matière de gestion des services enfance-jeunesse. Un poste à temps plein a donc été envisagé par la Mairie pour répondre aux réalités municipales. Pour permettre une cohérence et une stabilité dans les actions proposées à la fois par la Mairie

et par l'association, plusieurs échéances ont été envisagées : septembre 2017, janvier 2018 ou septembre 2018.



La mairie ayant bien pris conscience de l'urgence à trouver une solution pour soulager Adrien dans ses fonctions, a opté pour une embauche prévue au 21 août 2017. Monsieur Quentin Bruneau a donc été recruté sur ce poste. Malheureusement, sa prise de fonction n'a été effective qu'au 3 novembre dernier, Quentin étant déjà en poste sur une autre collectivité territoriale.

Le nouveau contrat d'Adrien a été, comme convenu avec la Mairie, validé et signé avec l'association Familles Rurales au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Par conséquent, il ne pouvait plus assurer les missions « mairie » pour lesquelles il n'était d'ailleurs, plus en poste !

Néanmoins, la rentrée approchant, Adrien a pris en main l'organisation de la rentrée, en attendant son remplaçant, et ce, uniquement sous couvert de conscience professionnelle alors qu'il travaillait déjà 50 h par semaine pour l'association dans le cadre de l'ALSH.

L'association a donc accompagné la municipalité, comme convenu pour que cette rentrée scolaire soit la plus satisfaisante possible. L'association a tenu ses engagements, pris lors de la réunion d'Avril 2017. Les bénévoles ont d'ailleurs répondu présentes le 1<sup>er</sup> septembre pour la prise en charge de certains groupes de TAP.

Les membres du Bureau remercient vivement Adrien pour son investissement, sa motivation et toutes ses propositions d'activités qu'il met en place pour nos enfants !

Les bénévoles du bureau ainsi qu'Adrien sont aussi disponibles pour rencontrer et accompagner Quentin BRUNEAU dans sa prise de fonctions. Nous en profitons pour lui souhaiter la bienvenue sur notre commune.

Merci de prendre en note les changements de coordonnées pour Familles Rurales (gestions des services sur les vacances scolaires uniquement) :

Portable Adrien : 06 85 03 57 06

Téléphone fixe du bureau : 02 41 91 85 63

## ■ APEL ST JOSEPH

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ



Les décorations sur le portail de l'école, le sapin et la crèche sont installés dans les cours, chocolats et foie gras sont vendus : la magie de Noël envahit notre école.



Venez attendre Noël  
avec nous lors du

**MARCHÉ DE NOËL  
SAMEDI 9  
DECEMBRE DE  
14H30 À 16H30.**

Vente de produits fabriqués par les élèves, par les parents et familles mais aussi des produits locaux : décorations de Noël, Idées cadeaux, confiseries...  
Vin chaud et gaufres vous feront patienter avant le spectacle de chants des élèves et l'arrivée du Père-Noël ... pour les enfants sages bien sûr ...

l'APEL et l'OGEC de l'École St Joseph  
vous souhaitent à tous  
de très bonnes Fêtes de Fin d'Année

Contacts :

Carine Chouviat (APEL) et Hélène Cady (OGEC)  
ApeL.staubindeluigne.stjoseph@ec49.net

Visitez le site de l'école privée :  
[www.ecole-stjoseph-staubin.com](http://www.ecole-stjoseph-staubin.com)

## ■ APE DE L'AVENIR

SAINT LAMBERT DU LATTAY



L'APE de l'École Célestin Freinet, les  
enseignants et tous les enfants  
vous invitent à leur

**GOÛTER DE NOËL  
LE VENDREDI 8 DÉCEMBRE,  
À PARTIR DE 16H15.**

Gaufres, tartines et autres douceurs vous réchaufferont pendant la traditionnelle photo avec le Père Noël.

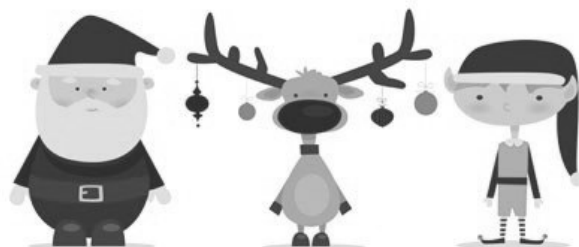
Nous clôturerons cet après-midi par un joli lâcher de lanternes célestes.

*Nous vous souhaitons à tous de très  
belles fêtes de fin d'année.*

L'APE de l'avenir



apedelavenir





## ■ CRU DE L'AMITIE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

## JEUX DE SOCIÉTÉ

Tous les jeudis à 14 H 30  
Ouvert à toutes les  
personnes souhaitant  
rejoindre le Cru de l'Amitié

Salle du Coin d'Hyrôme

## BÛCHE DE NOËL

Vendredi 15 décembre  
Salle Coin de l'Hyrôme à 14h30  
Inscription le 6 décembre de  
10h30 à 12h

Salle du Coin d'Hyrôme

## ACTIVITÉS 2018

Assemblée Générale  
Vœux et galette des rois  
Le vendredi 12 janvier à 14h30

Salle Coin d'Hyrôme

**Pas de jeux les jeudis  
14 et 28 décembre 2017**

## ■ SAPEURS POMPIERS

Vous avez envie de devenir Sapeur  
pompier volontaire, vous pouvez nous  
rejoindre.

Si vous souhaitez renforcer notre équipe,  
vous pouvez nous rejoindre  
tous les lundis, de 19h à 20h,  
au **Centre de Première Intervention  
de Val du Layon,**  
**situé 11 rue Pasteur**  
**Saint Lambert du Lattay.**

Vous y rencontrerez les membres de  
l'équipe de garde du jour, qui vous  
accueilleront avec plaisir et vous  
informeront sur l'activité de Sapeur  
Pompier Volontaire.

Vous pouvez aussi joindre directement  
le chef de centre,  
le Lieutenant Frédéric DUPUIS  
(02 41 78 74 39)  
ou l'adjoint au chef de centre,  
le Lieutenant Stéphane BOITTIAUX  
(02 41 79 88 30)

**Nous avons besoin de vous !**

**sapeur-pompier  
volontaire**

**Les conditions d'engagement**

- Etre âgée de 16 à 55 ans
- Mesurer au minimum 1,60m
- Disposer d'un casier judiciaire vierge et de ses droits civiques
- Position régulière/ Service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale

Le sapeur-pompier volontaire est engagé pour une période de 5 ans, tacitement reconduite.

**Le recrutement**

- 1- Rencontrer le chef du centre de secours le plus proche de son domicile.
- 2- Une fiche de candidature est transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- 3- Une journée d'évaluation (tests physiques et exercices écrits) précède la remise du dossier de recrutement.
- 4- Lorsque le dossier est complet, le candidat est convoqué à une visite médicale d'aptitude. Démarre ensuite la formation initiale.

**La formation initiale**

- 3 modules de 10 jours qui peuvent s'étaler sur 3 ans (semaines bloquées ou week-ends)
- 1 formation de perfectionnement est suivie tout au long de la carrière. Elle est aussi l'occasion de se spécialiser dans divers domaines ( conduite, feux de forêts...).

**La vie du centre de secours**

Une fois formé, le sapeur-pompier intègre un centre de secours, lieu privilégié d'échanges et d'apprentissage. Il est affecté à une équipe dont le tour de garde revient tous les 3 à 4 semaines. Ce lieu de vie organisé par le chef de centre est rythmé par des manœuvres et exercices permettant un maintien des acquis et une cohésion de groupe précieuse en intervention.

**Se rendre Disponible**

Une fois formé, le sapeur-pompier volontaire intègre une équipe de garde, alertée en priorité pour participer aux interventions. Il doit pouvoir rejoindre la caserne dans un délai de 5 minutes pour assurer les départs.

Cette astreinte est organisée toutes les 3 à 4 semaines selon les centres.

L'employeur peut s'engager aux côtés du sapeur-pompier volontaire en signant une convention de disponibilité, organisant les absences de son employé pour participer aux missions de secours. À ce titre, il perçoit une indemnisation.





## ■ MAISON DE LA NATURE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

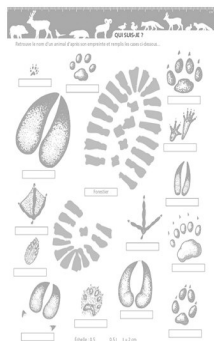
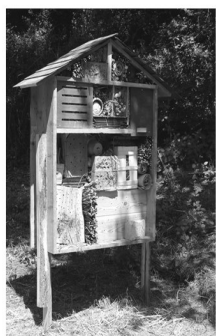
LA MAISON DE LA NATURE  
DU LAYON

vous invite à son **ASSEMBLEE GENERALE** qui se  
déroulera le **JEUDI 30 NOVEMBRE 2017**  
à **20H30** - à la **Maison du Vin**  
(parking du Musée de la vigne à St Lambert du Lattay)



Après un diaporama reprenant en photos nos activités de l'année écoulée, nous aborderons les projets à venir.

Venez soutenir l'implication de notre équipe de bénévoles, et nous faire part de vos souhaits, idées... ou pourquoi pas, nous rejoindre au sein du conseil collégial, ou plus ponctuellement sur l'organisation d'une animation particulière !



## ■ AMAP DES 3 SOL

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Le sort de  
l'AMAP des 3 sol.  
est en jeu !

L'Assemblée Générale du  
**MARDI 12 DÉCEMBRE**  
sera l'occasion de débattre de  
ce problème.

Rendez-vous dès 19h30, à la  
suite de la distribution, à la  
**MAISON DU VIN.**

Apporter un plat à partager,  
une boisson,... pour débiter  
la soirée par un apéro  
dînatoire coopératif.



Adhérents nouveaux,  
anciens et futurs sont  
cordialement invités.

## ■ COMITÉ DE JUMELAGE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION :  
VENDREDI 2 FEVRIER 2018  
A 19H30  
SALLE JEAN DE PONTOISE - ST AUBIN DE LUIGNE

Venez nombreux pour découvrir notre équipe et vous informer pour le voyage en Belgique !!

Dès à présent, vous pouvez vous inscrire en renvoyant le coupon ci-dessous par mail ou en le déposant dans la boîte aux lettres d'un des membres du comité de jumelage suivant :

Franck Lannuzel : Le Plessis

mail : frlannuzel@gmail.com

Caroline Gutleben : 23 rue des cormiers

mail : carolibrunel@yahoo.fr

Roselyne Oger : 4 rue du Layon

mail : roselyne999@free.fr

Gene Davy : Les Clavières

mail : genevieve@davy-sll.fr



### BULLETIN D'INSCRIPTION

VOYAGE à LINKEBEEK (Belgique) LES 10, 11, 12 ET 13 MAI 2018

M. / Mme .....

Adresse : .....

Tel : .....

Adresse mail : .....

Participeront aux festivités du jumelage des 10-13 mai 2018.

(Éventuellement) Prénom(s) et âge(s) des enfants qui accompagnent :

.....

Nous voyagerons (\*) : en car - en voiture personnelle

Nous avons une famille d'accueil (\*) : oui - non

Si oui, merci de nous indiquer son nom : .....

(\*) : rayer la mention inutile

## ■ VILLAGES EN SCENE



### MANGE TES RONCES

THÉÂTRE D'OMBRES

À partir de 5 ans

Mardi 12 Décembre - 18h30  
BELLEVIGNE-EN-LAYON - FAYE D'ANJOU,  
Pôle culturel, rue Albert Lebrun



### PETIT PAYS

GAËL FAYE

Chanson, Rap et lecture

Vendredi 15 Décembre 20h30  
BELLEVIGNE-EN-LAYON, FAYE D'ANJOU  
Pôle culturel, rue Albert Lebrun

### FORÊTS

THÉÂTRE ICARE de Wajdi Mouawad  
Théâtre intense

Jeudi 21 Décembre - 20H30  
CHALONNES-SUR-LOIRE  
Salle des Mariniers, place des Halles



Mise en scène : Christophe Rouxel Théâtre Icare 2017

### À TABLE ! NUIT DE LA PETITE FORME

Comme son titre l'indique, A Table ! associe le plaisir d'un repas convivial et l'occasion de découvrir des propositions marionnettiques toutes fraîches.

- \* **HELP** AGNÈS LIMBOS, Cie Gare Centrale
- \* **ERSATZ** JULIEN MELLANO, Collectif Aïe Aïe Aïe
- \* **MENU BRUT** LAURENT FRAUNIE, HARRY HOLTZMAN, BABETTE MASSON, Collectif Label Brut

Samedi 20 Janvier - 19h30  
CHALONNES-SUR-LOIRE  
Salle des Mariniers, place des Halles



### EVIDENCES INCONNUES

KURT DEMEY, CIE RODE BOOM  
Magie nouvelle déconcertante,  
à partir de 12 ans

Dimanche 28 janvier - 16H30  
SAINT GEORGES SUR LOIRE,  
Salle Beausite, rue des Peupliers



### LA LISTE

COLLECTIF

PLATOK

DE Jennifer

Tremblay

Théâtre

intimiste

À partir de 12 ans

Vendredi 19 Janvier - 20H30  
BLAISON-SAINT-SULPICE - BLAISON-GOIER  
Salle Chauveau, rue Thibaud de Blaison

### RESERVATIONS

Par internet : [www.villages-en-scene.fr](http://www.villages-en-scene.fr)

Par téléphone : 02 41 78 26 21

ou 02 41 54 06 44

Sur place : Le Neufbourg -

Place du Champ de Foire - Thouarcé

## ■ TNT : LES FRÉQUENCES CHANGENT LE 23 JANVIER 2018

### ⇒ QUI EST CONCERNÉ ?

Les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau.

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, en maison ; ou collective, en immeuble.



### ⇒ QUE FAUT-IL FAIRE ?

- *Avant le 23 janvier 2018*

Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective : il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 23 janvier, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 23 janvier 2018.

*Le syndic ou gestionnaire de l'immeuble peut bénéficier d'une aide de l'Etat pour réaliser ces travaux .*

- *Le 23 janvier 2018*

Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle, il faudra effectuer une recherche et mémorisation des chaînes, s'il constate une perte de certaines chaînes de la TNT.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

### ⇒ COMMENT FAIRE UNE RECHERCHE DES CHÂÎNES

- *Après le 23 janvier 2018*

Si des problèmes de réception persistent :

- \* Consultez la page internet : [RECEVOIRLATNT.FR](http://RECEVOIRLATNT.FR)
- \* Contactez un antenniste : il pourra trouver l'origine des perturbations et s'il est nécessaire d'intervenir sur votre antenne, vous permettre d'initier une demande d'aide à la réception.

*Appelez le centre d'appel de l'ANFR au 0970 818 818 (appel non surtaxé)*

## ■ SECOURS CATHOLIQUE

### PARTAGEZ VOS VACANCES DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES



Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous :

- au 02 41 88 85 65
- [mail](mailto:maineetloire@secours-catholique.org) : [maineetloire@secours-catholique.org](mailto:maineetloire@secours-catholique.org)
- Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers

## ■ CENTRE SOCIOCULTUREL

THOUARCÉ



Le Centre socioculturel des Coteaux du Layon organise « **LE GOÛTER DU 31** ».

Ce goûter permettra à chacun de se retrouver, dimanche 31 décembre 2017 à partir de 16h, autour de boissons chaudes et pâtisseries, afin de terminer l'année en toute convivialité.

Les bénévoles aimeraient proposer aux participants quelque-chose après ce goûter. Ce qui est sûr c'est qu'ils ne sont pas assez nombreux pour organiser un réveillon solidaire comme les années précédentes. A suivre...

Si vous souhaitez plus d'infos et/ou vous inscrire au goûter, merci de contacter l'accueil du Centre Socioculturel au 02 41 54 06 44 / [accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr](mailto:accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr)

## ■ MISSION LOCALE ANGEVINE



**Vous habitez Val du Layon,**



**Vous avez entre 16 et 25 ans,  
et vous n'êtes plus scolarisé(e),**

**Une conseillère de la Mission Locale Angevine,  
vous reçoit pour vous aider et vous accompagner  
sur l'antenne de Thouarcé**

- ➡ Aide à la recherche d'emploi : CV, lettres de motivation, accès aux offres d'emplois...
- ➡ Conseil en évolution professionnelle, orientation, recherche de formation, de financements...
- ➡ Informations sur le logement, la santé et la mobilité...

**Delphine BOSSÉ (conseillère) - dbosse@mla49.org  
Le Neufbourg - Place du Champ de Foire  
THOUARCÉ**

Entretiens sur RDV du lundi au vendredi  
Contactez le 02.41.54 05 85  
ou 02.56.56.50.49 (Mission Locale Angevine)

Même sans compte, consultez les informations de la MLA sur  
<http://www.facebook.com/mla.fr>

**facebook**



PAYS DE LA LOIRE



Europe  
PAYS DE LA LOIRE



aldev



CHARTRE  
diversité



ORIENTATION  
POUR TOUS

MISSION LOCALE ANGEVINE - SIEGE SOCIAL  
34 RUE DES NOYERS - 49000 ANGERS  
& 02.41.24.16.00 - mlangevine@mla49.org

MLA - Octobre 2017



## NUMEROS UTILES

### PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche,

composez le **32 37**

Ou

<http://www.3237.fr/public/mobi/index.php>

### MEDECIN

**La nuit, le week-end et les jours fériés,  
Téléphonez !**

Urgence non vitale : **116 117**

Urgence vitale : **15**

- le soir à partir de 20 H,
- la nuit, le week-end, les jours fériés à partir du samedi midi.

**POMPIERS**

**18**

**GENDARMERIE**

**17**



### ■ CORRESPONDANTS

Correspondante Paroisse St Pierre en Layon Hyrôme :  
Mme Catherine CASADAVANT :  
06 82 48 97 21 ou [cat.casadvant@orange.fr](mailto:cat.casadvant@orange.fr)  
Contact Paroisse : 02 41 54 14 49  
ou [paroissesplh@orange.fr](mailto:paroissesplh@orange.fr)

Correspondante « Ouest France »  
Mme Dany FABRY : 02 41 66 30 41 ou 06 71 35 05 42  
ou [dany.fabry.ofrance@gmail.com](mailto:dany.fabry.ofrance@gmail.com)

Correspondante « Courrier de l'Ouest »  
Mme Nelly SIMON : 02 41 47 29 97 ou 06 73 61 10 13  
ou [nellysimonco@gmail.com](mailto:nellysimonco@gmail.com)

Correspondante Paroisse St Maurille en Loire et Layon :  
Mme Mimie VITRÉ :  
02 41 78 37 20 ou [andrevitre@orange.fr](mailto:andrevitre@orange.fr)  
Contact Paroisse : 02 41 78 01 36  
ou [paroisse.st-maurille@wanadoo.fr](mailto:paroisse.st-maurille@wanadoo.fr)

Correspondant « Courrier de l'Ouest »  
M. Gérard GUIBERT : 02 41 45 79 01 ou 07 82 57 85 78  
ou [gerard.guibert.chdf.49290@gmail.com](mailto:gerard.guibert.chdf.49290@gmail.com)



### ■ MEDICAL

Pédicure/Podologue : ..... 02 41 44 99 36  
Ostéopathe : ..... 06 42 25 86 19  
Pharmacie : ..... 02 41 78 30 22

Infirmiers : ..... 02 41 78 32 53  
Kiné : ..... 02 41 74 98 14  
Dentiste : ..... 02 41 78 32 78



### ■ TOURISME

Camping de la Coudraye : ..... 02 41 78 44 26  
Musée de la Vigne et du Vin : ..... 02 41 78 42 75

Camping du Layon : ..... 02 41 78 33 28



## ■ ECOLES ET RESTAURANTS SCOLAIRES

- Ecole Publique Célestin Freinet :  
02 41 78 34 17
- Ecole Privée St Joseph :  
02 41 78 37 40
- Restaurant scolaire :  
02 41 74 04 03

- Ecole Publique René Guy Cadou :  
02 41 78 33 03
- Ecole Privée St Joseph :  
02 41 78 39 99
- Restaurant scolaire :  
02 41 78 64 31



## ■ MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE

Tel : 02 41 78 47 61  
contact@maisonculturelle.org      lirenlayon.fr

*Horaires d'ouverture :*  
Mardi, jeudi et vendredi :  
16h30 - 18h30  
Mer. : 10h-12h30 / 14h-18h30  
Samedi : 10h-12h30

*Vacances scolaires :*  
Mercredi et samedi :  
10h - 12h30  
Vendredi :  
16h30-18h30

Tel : 02 41 66 31 94  
bibliostaubinluigne@wanadoo.fr

*Horaires d'ouverture :*  
Mercredi : 16h-18h  
Samedi : 10h30-12h30  
Dimanche : 10h30-12h30



## ■ ENFANCE

Directeur enfance jeunesse Val du Layon : **Quentin BRUNEAU** : quentin.bruneau@valdulayon.fr ou 06 08 05 94 17

Maison d'Assistants Maternelles  
Mam'zelle bulle :  
Tel : 06 02 07 82 47

Halte-garderie Piccolo :  
halte-garderie-piccolo.blogspot.fr  
Tel : 02 41 78 47 14

Accueil périscolaire Coup de pouce :  
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55  
contact@maisonculturelle.org

Accueil de loisirs (vacances scolaires) :  
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55  
contact@maisonculturelle.org

RAM : 02 41 54 06 44

Maison d'Assistants Maternelles  
« Les P'tits d'Hommes » :  
Tel : 06 51 67 78 22

Accueil périscolaire :  
Tel : 02 41 78 64 31  
activites.periscolaires-staubin@orange.fr

Accueil de loisirs sans hébergement et  
Espace Jeunesse :  
Tel : 09 61 07 65 58

RAM : 02 41 78 72 45



## ■ ADMR

ADMR Belanjous : 02 41 68 51 46  
ADMR personnes âgées : 02 41 78 30 24

ADMR Le Louet : 02 41 66 73 98

## VIE COMMUNALE : AGENDA

### DECEMBRE

|   |    |                    |               |                      |                        |                         |
|---|----|--------------------|---------------|----------------------|------------------------|-------------------------|
| V | 1  | Marché de Noël     | 18H30         | APE René Guy Cadou   | École René Guy Cadou   | Saint Aubin de Luigné   |
| V | 8  | Goûter de Noël     | 16H15         | APE de l'Avenir      | École Célestin Freinet | Saint Lambert du Lattay |
| V | 8  | Conférence Musique | 20H           | EIMLL                | Salle Jean de Pontoise | Saint Aubin de Luigné   |
| S | 9  | Marché de Noël     | 14H30 - 16H30 | APEL St Joseph       | École St Joseph        | Saint Aubin de Luigné   |
| D | 10 | Sainte Barbe       | 11H45         | Amicale des Pompiers | Caserne                | Saint Lambert du Lattay |
| M | 12 | Assemblée Générale | 19H30         | Amap 3 Sol           | Maison du Vin          | Saint Lambert du Lattay |
| V | 15 | Fête de Noël       | 20H           | APEL St Joseph       | École St Joseph        | Saint Lambert du Lattay |
| S | 16 | Concert de Noël    | 18H           | Harmonie             | Salle Jean de Pontoise | Saint Aubin de Luigné   |

### JANVIER

|   |    |                    |     |             |                        |                         |
|---|----|--------------------|-----|-------------|------------------------|-------------------------|
| S | 12 | Vœux du Maire      | 20H |             | Salle Marylise         | Saint Lambert du Lattay |
| M | 28 | Assemblée Générale | 10H | La Concorde | Salle Jean de Pontoise | Saint Aubin de Luigné   |

#### ■ NOUVELLE ACTIVITÉ À SAINT LAMBERT DU LATTAY :



A partir du lundi 08 janvier 2018, sur la commune de St Lambert du Lattay, l'ouverture d'un *salon de toilettage canin*.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'Emma offrira une gamme de soins aux connaisseurs de toutes races qui recherchent un service adapté pour leur chien. Spécialisée en épilation, les services comprendront également le bain, le démêlage, la coupe, la tonte, le nettoyage des oreilles et la coupe des ongles.

Vous êtes invités à rester pendant le toilettage ou à déposer simplement votre chien pour le récupérer plus tard dans la journée.

**Emma VIEL**  
Les Assises  
St Lambert du Lattay

07 87 73 79 91 ou [emmadog49@aol.fr](mailto:emmadog49@aol.fr)



#### ■ NOUVELLE ACTIVITÉ À SAINT AUBIN DE LUIGNÉ :

*Pratiques manuelles, naturelles et ancestrales*

Pédagogie perceptive, Méthode Danis Bois  
Lomilomi traditionnel hawaïen et Massage pré-natal,  
Phyto-aroma, Reiki, Formations Massage,  
Stages Gymnastique sensorielle

Séances sur RDV pour petits et grands



**Aurore DELALANDE**  
66 rue Canal de Monsieur  
St Aubin de Luigné

06 49 47 90 79  
[auroredelalande.com](http://auroredelalande.com)

**LA RÉDACTION PRÉCISE QUE LES ARTICLES DES ASSOCIATIONS SONT ÉDITÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET QUE LEUR CONTENU RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.**

Directeur de publication : Gérard TREMBLAY.  
Conception et rédaction : Commission Communication Val du Layon  
Mise en page et impression : mairie

Les articles pour le prochain « Val'Info » devront nous parvenir avant le mardi 9 janvier de préférence par mail : [n.barron@valdulayon.fr](mailto:n.barron@valdulayon.fr) ou déposés en mairie

